



ASSOCIATION DE HOCKEY  
FÉMININ DU RICHELIEU

# PROCÉDURE POUR LES INSCRIPTIONS SAISON 2026-2027

**Nous vous invitons à bien lire toutes les informations contenues dans ce document.**

## Procédures d'inscriptions générales

S'appliquent pour toutes les joueuses de la région du Richelieu désirant évoluer dans une équipe de **hockey féminine récréative, compétitive ou élite** pour la saison 2026-2027 :

- **L'inscription** doit se faire avec l'Association de hockey féminin du Richelieu via la **boutique en ligne** peu importe leurs catégories ou classes.
- Les inscriptions seront ouvertes à compter du **8 juin 2026 dès 6h00**.
- Un **rabais pour inscription hâtive** sera offert par l'AHFR **jusqu'au 21 juin 2026, 23h59 seulement**.

## Ajout ou changement de coordonnées :

Le système d'inscription en ligne vous permet d'effectuer un changement d'adresse directement à partir de votre « Mon Compte » ou lors du processus d'inscription en ligne de votre enfant. Vous pouvez maintenant aussi ajouter vos coordonnées (prénom, nom, courriel et téléphone). Lorsque vos coordonnées auront été ajoutées, elles apparaîtront dans votre « Mon Compte ». Vous verrez seulement les coordonnées que vous avez ajoutées.

Il sera obligatoire d'ajouter une preuve de résidence récente lors de l'inscription.

Assurez-vous de l'avoir à portée de main.

*Notez que les permis de conduire et les baux locatifs ne sont pas acceptés comme preuve.*

Preuves acceptées :

- Preuve d'assurance du logement ou des biens (récent + autre preuve)
- Compte de taxes, municipales – scolaires
- Documents notariés de l'achat (récent)
- Compte Hydro-Québec (récent)
- Compte de téléphone (récent)
- Jugement de la cour supérieure (si applicable)
- Confirmation du changement d'adresse - Assurance-maladie - Revenu Canada - Revenu Québec - Institution scolaire



### Inscription Remparts AA - Compétitif

- La joueuse qui souhaite participer aux camps de **sélection pour les équipes compétitives AA**, qui débiteront à la fin août, **doit absolument s'inscrire à la saison régulière et effectuer une inscription pour le camp de sélection AA dans la boutique dédiée aux camps de sélection des Remparts du Richelieu (Camp de Sélection AA M12 à M18)** lors de l'inscription en ligne et payer la participation au camp en totalité.
- Les frais additionnels pour le AA seront facturés en novembre, lorsque les joueuses sélectionnées seront connues.
- **Le camp AA est ouvert aux joueuses de tous les calibres.** Si nous recevons un trop grand nombre d'inscriptions, il y aura un **pré-camp** pour sélectionner les joueuses qui pourront participer au camp.

**Note:** *les joueuses ayant participé aux camps de sélection pour les équipes Élites AAA, au printemps 2026, doivent également s'inscrire et déboursier pour le camp Remparts compétitif AA.*

### Inscription Remparts AAA - Élite

- **Les joueuses sélectionnées lors du camp de sélection M18AAA** doivent s'inscrire au forfait « **Élite** » de leur catégorie
- **Les joueuses sélectionnées lors du camp de sélection M13AAA & M15AAA du CCL** doivent s'inscrire dans la boutique d'inscription dédiée à celles-ci

[Inscriptions M13 AAA et M15 AAA du CCL 2026-2027](#)

### Transfert du mixte

Pour les joueuses qui auraient déjà procédé à leur inscription dans une association mixte par erreur, mais qui souhaitent évoluer au féminin, veuillez communiquer avec nous par courriel à [registraire@hockeyfemininrichelieu.ca](mailto:registraire@hockeyfemininrichelieu.ca). Nous vous accompagnerons dans les démarches afin de rectifier la situation.

**⚠ Veuillez effectuer cette demande sans délai.**

### **Pourquoi ?**

La région du Richelieu a adopté une politique d'appartenance dès l'inscription à la saison. Cela signifie qu'une fois l'inscription complétée, que ce soit au féminin ou au mixte, il n'est plus possible de modifier ce choix pour la saison en cours.

**👉 Assurez-vous donc de sélectionner la bonne Association de hockey (féminin vs mixte) avant d'effectuer votre inscription.**



## Mode de paiement

- Le **mode de paiement** privilégié par l'AHFR est la **carte de crédit**. Il vous sera possible d'acquitter les frais d'inscription en un ou plusieurs versements si l'inscription est complétée avant le 20 juillet 2026. (Voir modalités disponibles selon votre catégorie et classe via boutique en ligne)

## Équipement

- L'équipement complet est obligatoire pour participer aux activités de l'AHFR;
- L'AHFR prêtera à chaque joueuse 2 chandails de matchs pour la saison;
  - Si le chandail n'est pas remis ou s'il est remis en mauvais état à la fin de la saison, un montant de 120\$ vous sera facturé et devra être acquitté avant de pouvoir vous réinscrire pour la saison suivante.
- Les bas de match sont inclus dans les frais d'inscription pour toutes les catégories
  - M7-M9 : 1 paire de bas
  - M12 à junior récréatif : 2 paires de bas - local et visiteur
  - M12 AA à M18 AA et AAA : 3 paires de bas - local, visiteur et pratique
- Un chandail réversible de camp/pratique, à l'effigie de l'association, compris dans les frais d'inscription de base sera remis à chaque joueuse en début de saison. Ce chandail devra être porté pour toutes les séances d'évaluations et/ou formation des équipes (au M7 et M9 le chandail n'est pas réversible).

## Tournois

- Les **frais de tournoi et autres activités spéciales d'équipe ne sont pas compris** dans le prix. Ces derniers seront à payer en début de saison à votre gérant(e) selon les termes et montant entendu au sein de votre équipe.

À noter que les tournois sont une activité d'équipe et que vous devrez payer votre quote-part à l'équipe, même si vous faites le choix que votre fille n'y participe pas.

## Entraîneur(e) / Gérant(e)

Nous sommes toujours à la recherche d'instructeurs bénévoles afin d'offrir à nos joueuses un environnement propice à l'apprentissage et au développement du hockey. Les personnes intéressées devront être disposées à suivre le programme d'enseignement établi ainsi que les formations requises par l'Association et/ou Hockey Québec. Une vérification des antécédents judiciaires sera également nécessaire. Si vous souhaitez vous impliquer à titre d'entraîneur(e)-chef, d'entraîneur(e) adjoint(e) ou de gérant(e), vous pourrez nous faire part de votre intérêt lorsque nous enverrons un formulaire à ce sujet après les inscriptions.



ASSOCIATION DE HOCKEY  
FÉMININ DU RICHELIEU

### **Bénévoles**

À noter que lors de nos 2 tournois (Festi-Félines en février 2027 et Tournoi provincial Féminin en janvier 2027) et lors des Championnats Régionaux en mars-avril 2027, nous aurons besoin de bénévoles! Toutes les personnes intéressées sont les bienvenues. Vous pourrez aussi nous faire part de votre intérêt lorsque nous enverrons un formulaire à ce sujet après les inscriptions.

### **Activités de financement de l'AHFR**

Dans le souci de maintenir des frais d'inscription concurrentiels, chaque joueuse inscrite devra vendre un minimum de 10 billets de tirage, au coût de 10 \$ chacun, dans le cadre de notre campagne de financement qui aura lieu à compter de la mi-octobre.

Les profits seront partagés entre les fonds d'équipe et l'association. La part revenant à cette dernière servira à soutenir ses activités (glaces, équipements, développement, événements).

La participation de toutes les joueuses de l'association est obligatoire. Un refus de participer à la campagne de financement entraînera une facturation de 100\$.



ASSOCIATION DE HOCKEY  
FÉMININ DU RICHELIEU

### **Liens utiles pour l'inscription**

⚠ Toute inscription effectuée dans la mauvaise boutique entraînera des frais administratifs de **25 \$**.  
Veuillez faire preuve de vigilance.

**Inscription pour les villes Subventionnées** (*Villes ne faisant pas partie de la liste ci-dessous*):

[Inscriptions 2026-2027 \(Villes Subventionnées\)](#)

**Inscription pour les villes non subventionnées:**

[Inscriptions 2026-2027 \(Villes NON-Subventionnées\)](#)

**Villes non subventionnées concernées :**

- Mont-St-Grégoire
- Sabrevois
- Saint-Mathias-sur-Richelieu
- Saint-Charles-sur-Richelieu
- Saint-Jean-Baptiste
- Saint-Marc-sur-Richelieu
- Saint-Mathieu-de-Beloil

[Inscriptions M13 AAA et M15 AAA du CCL 2026-2027](#)

[Camp de Sélection AA M12 à M18](#)

**Guide du parent pour l'inscription en ligne / Parent's guide for online registration**  
[Association de hockey féminin du Richelieu - Inscription Au Hockey \(hockeyfemininrichelieu.ca\)](#)

Pour toutes questions concernant le processus d'inscription, SVP communiquer avec nous par courriel à [registraire@hockeyfemininrichelieu.ca](mailto:registraire@hockeyfemininrichelieu.ca)

Pour toute question concernant le fonctionnement du hockey féminin, SVP communiquer avec nous par courriel à [info@hockeyfemininrichelieu.ca](mailto:info@hockeyfemininrichelieu.ca)

**\*Veuillez nous accorder 24 à 48 heures pour vous répondre\***

Nous profitons de cette occasion pour vous souhaiter une très belle saison de hockey et nous vous remercions de votre appui.

Sportivement vôtre  
L'équipe de l'**AHFR**



ASSOCIATION DE HOCKEY  
FÉMININ DU RICHELIEU

## IMPORTANT - Politique de remboursement

En cas d'abandon, les frais suivants seront retenus :

\* **Avant le début des camps (Fête du travail):** 25\$ (Frais administratifs)

\* **Entre le début des camps et la composition des équipes (30 septembre 2026):**

*Les montants suivants seront retenus afin de couvrir les frais d'assurance et les frais d'adhésion versés à Hockey Canada et Hockey Québec, qui sont non remboursables.*

-M7 = 85\$

-M9 à M18 = 115\$

-Junior = 125\$

**De plus**, un montant de 80 \$ sera retenu pour les activités de remise en forme pour les catégories M12 à Junior.

\* **Entre la composition des équipes et le 31 octobre 2026:** 50% des frais d'inscription

\* **Après le 31 octobre 2026:** Aucun remboursement

### Exceptions :

Nouvelles joueuses M7 et M9 : remboursement à 100% avant la 6e activité

Nouvelles joueuses M12 : remboursement à 100% avant la 4e activité

### Blessure ou raison médicale:

En cas de blessure ou de toute autre raison médicale entraînant un abandon pour la saison complète, un remboursement pourra être accordé sur présentation d'un billet médical.

*Les montants suivants seront retenus afin de couvrir les frais d'assurance et les frais d'adhésion versés à Hockey Canada et Hockey Québec, qui sont non remboursables*

-M7 = 85\$

-M9 à M18 = 115\$

-Junior = 125\$

Montant calculé au prorata des activités déjà utilisées, basé sur une saison de 28 semaines débutant la première semaine de septembre.

***Il est important d'informer l'association le plus rapidement possible pour prendre les arrangements nécessaires.***